

2023-2024

Accueil de Loisirs
Les Hirondelles

Projet pédagogique



**Ouest
Limousin**
communauté de communes

Coordination jeunesse
jeunesse@ouestlimousin.com
05 55 48 19 21 / 06 77 50 16 53

Accueil de Loisirs Les Hirondelles



ALSH « Les Hirondelles »

Rue Jules Ferry

87310 Cognac la Forêt

05 55 03 52 83

06 70 51 30 55

leshirondelles@ouestlimousin.com



Coordonnées de l'organisateur

Communauté de Communes Ouest Limousin

Service jeunesse

2 place de l'église

87310 Saint Laurent sur Gorre

05.55.48.19.21

jeunesse@ouestlimousin.com

Capacité d'accueil

56 enfants de 3 à 12 ans, dont 20 enfants de moins de 6 ans.

Périodes d'ouvertures et horaires

- Garderies périscolaires de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h30 ;
 - Mercredis de 7h00 à 18h30 ;
- Vacances scolaires de 7h00 à 18h30.

Table des matières

1. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

1.1. La situation géographique	3
1.2. Fonctionnement de la structure	3
1.3. Les locaux	4
2. Les modalités de fonctionnement de l'équipe	7
2.1. Le cadre général	7
2.2. L'équipe des « Hirondelles »	8
2.3. L'organisation du travail :	10
3. Les objectifs éducatifs et pédagogiques	12
3.1. Projet éducatif de la Communauté de Communes Ouest Limousin	12
3.2. Nos intentions éducatives	13

1. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

1.1. La situation géographique

L'accueil de loisirs des « Hirondelles » situé à Cognac- la-Forêt est une structure qui accueille principalement des enfants de la commune mais aussi des communes avoisinantes. Nous bénéficions des avantages de la vie à la campagne. Nous avons la possibilité d'accéder à de grands espaces naturels pour la pratique de nos animations : la forêt, le plan d'eau, l'étang de pêche, les chemins aménagés...

Nous avons également la possibilité d'accéder aux équipements sportifs de la commune (stade, City stade) et aux équipements culturels des villes environnantes (Médiathèque de Saint-Laurent-sur-Gorre, piscine de Saint-Junien, cinéma, théâtres ou autres équipements de la ville de Limoges).

1.2. Fonctionnement de la structure

La structure est régie par un règlement intérieur consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Ouest Limousin : www.ouestlimousin.com/accueil-de-loisirs-les-hirondelles

Afin d'accéder aux services proposés par la structure, les familles doivent se mettre en relation avec le responsable de la structure afin qu'un espace famille en ligne leur soit attribué. Cet espace famille permettra :

- de mettre à jour les coordonnées de la famille
- transmettre les documents obligatoires (carnet de vaccination et attestation d'assurance.)
- réaliser les inscriptions et réservations
- contacter la structure

L'accueil de loisirs Les Hirondelles c'est :

- **Gardieries périscolaires** : tous les jours d'école de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 18h30 ;
- **Accueil de loisirs périscolaire** : les mercredis de 7h00 à 18h30 (arrivée échelonnée jusqu'à 10h00 et départ échelonné à partir de 16h30) ;
- **Accueil de loisirs extrascolaire** : vacances scolaires de 7h00 à 18h30 (arrivée échelonnée jusqu'à 10h00 et départ échelonné à partir de 16h30).

Les enfants peuvent venir en demi-journée avec repas ou journée complète.

Lors de la première inscription d'un enfant, il sera proposé à sa famille de **venir visiter la structure, sur un temps d'accueil**, afin que l'enfant puisse se familiariser avec les lieux et puisse rencontrer les animateurs et les autres enfants.

Les accueils de loisirs de la Communauté de Communes Ouest Limousin sont engagés dans une démarche d'inclusion des enfants porteurs de handicap.

L'accueil des enfants devra être établi en concertation entre la famille et le responsable de la structure et avec anticipation afin de proposer un accueil de qualité et garantissant la sécurité de tous (encadrement suffisant, matériel adapté).

Des réservations sont mises en place sur tous les temps d'accueils. Elles sont prévisionnelles et nous permettent d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles et en accord avec la réglementation en vigueur pour notre structure (respect des taux d'encadrement). Il est demandé aux familles d'inscrire leurs enfants via leur **espace famille** disponible à partir du site internet de la communauté de communes Ouest limousin (bouton inoé). Concernant les mercredis et les vacances scolaires, lorsque les inscriptions sont closes, il ne sera possible d'inscrire l'enfant qu'en fonction des places disponibles.

Il est demandé aux enfants de respecter les règles de la vie collective. Des sanctions peuvent être envisagées après constat manifeste de violences, insolences, dégradations et tout manquement aux règles de vie en collectivité et de fonctionnement édictés par le règlement intérieur ou qui découlent de la législation. Chaque sanction peut être graduée (avertissement ou exclusion temporaire) en fonction des faits reprochés. Elles seront discutées avec les parents, les enfants, le directeur et le coordinateur jeunesse.



1.3. Les locaux

L'accueil de loisirs des hirondelles dispose de salles adaptées à l'accueil des enfants. L'équipe réaménage les espaces régulièrement en fonction des projets.

Pour les enfants de moins de 6 ans :

- une salle adaptée pour l'accueil de ce jeune public avec un mobilier adapté et fonctionnel :



- une salle de sieste aménagée de manière à favoriser le repos :



- des sanitaires adaptés aux jeunes enfants :

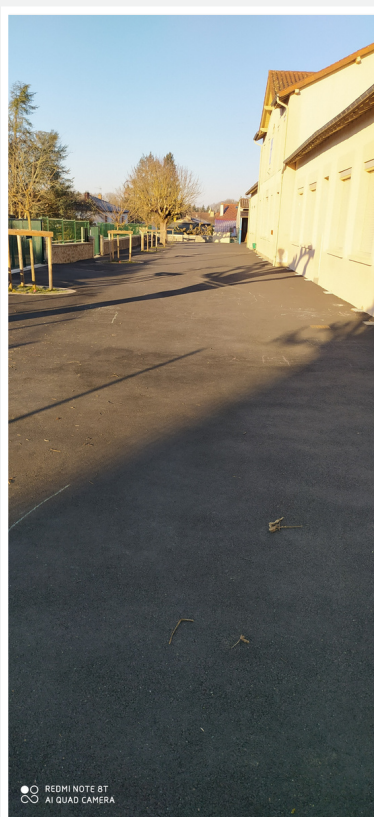


Pour les enfants de plus de 6 ans :

- une grande salle, aménagée de façon à favoriser l'autonomie. Chacune des salles pourra être, au cours de l'année réaménagée (déplacement du mobilier...) en fonction des projets, besoins...



Les extérieurs :



Pour la restauration : un réfectoire mis à disposition par la Mairie (cantine de l'école).

Les repas sont préparés par l'agent de restauration de la mairie ou en cas d'indisponibilité, par le restaurant centrale de la ville de saint junien. Dans tous les cas, le service et l'accompagnement durant ce temps est assuré par l'équipe d'animation.



Pour tous les enfants : salle de motricité de l'école



2. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

2.1. Le cadre général

L'équipe d'animation se compose de 17 adjoints d'animation, sous la direction de la coordinatrice jeunesse, afin d'assurer au titre de la compétence jeunesse de l'intercommunalité :

- 3 garderies périscolaires : Saint-Auvent, Saint-Cyr et Gorre
- 3 Accueils de Loisirs sans Hébergements : « La Clé des Champs » à Maisonnais-sur-Tardoire (ouvert les mercredis et vacances scolaires), « les Écureuils » à Saint-Laurent-sur-Gorre et « les Hirondelles » à Cognac-la-Forêt qui fonctionnent durant les temps périscolaires (mercredis et « garderies » du matin et du soir sur le temps scolaire) et les temps extra scolaires (vacances).

Les animateurs travaillant dans l'accueil de loisirs sont :

- permanents (titulaires de leur poste) ;
- semis-permanents (contrat d'une année scolaire renouvelable) ;
- saisonniers (intervenants ponctuels en fonction des besoins durant les vacances).

A noter : la réglementation nous impose un minimum de 50 % de personnels diplômés ; les autres membres du personnel pouvant être des stagiaires (BAFA ou autres) ou des personnes non diplômées et la collectivité a fait le choix d'employer majoritairement du personnel qualifié.

La structure est soumise au respect des taux d'encadrements suivants :

Pour l'activité normale de l'accueil de loisirs :

- Temps périscolaire de moins de 5h00 : les matins (7h00 à 9h00) et soirs (16h30 à 18h30) lors des temps scolaires =
1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.
- Temps périscolaire de plus de 5h00 : les mercredis : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- Temps extrascolaire : pendant les vacances :
1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Lors de la conduite d'activités spécifiques nous adaptons les taux d'encadrements, ceci afin de garantir la sécurité des enfants :

- en fonction de la législation en vigueur (ex : piscine) ;
- en fonction des activités (ex : sortie patinoire, accrobranche, nous renforçons le nombre d'animateurs présents) ;

Le nombre d'encadrants travaillant dans la structure est donc défini en fonction des prévisions d'enfants, des inscriptions réelles, de l'activité...

2.2. L'équipe des « Hirondelles »

L'équipe des permanents et semis-permanents qui travaillent à l'accueil de loisirs « les Hirondelles » est constituée de la façon suivante :



Directrice : Valérie
DUT Carrière sociale
animation sociale
et socioculturelle



Adjointe : Amélie
BAFA et BAFA en cours



Cathy
BAFA



Élodie
BAFA



Paul
BPJEPS



Marine
CAP petite enfance



Myriam
assure la restauration

D'autres animateurs sont présents auprès des enfants plus ou moins régulièrement notamment sur les garderies périscolaires (en fonctions des remplacements, emplois du temps ...) :

2.3. L'organisation du travail :

Rôle de l'équipe de direction :

- Conception et animation du projet pédagogique
- Contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité • Développement de partenariats
- Relations avec les familles
- Gestion administrative (planning, présence d'enfants, horaires, programme)
- Animation et pilotage des équipes
- Gestion de l'équipement
- Organisation d'une régie
- Remplacement des agents en cas d'absence
- Travail en transversalité avec les autres structures, réflexions éducatives et pédagogiques



Rôle de l'équipe d'animation :

- Participation à l'élaboration du Projet pédagogique
- Garantir la sécurité physique et affective des enfants
- Écouter les enfants et prendre en compte leurs demandes
- Être force de proposition
- Savoir adapter son activité lorsqu'elle ne fonctionne pas
- Savoir adapter les activités à l'âge des enfants
- Gérer intégralement son activité de la préparation jusqu'au rangement
- Respecter les enfants en tant qu'individu à part entière
- Faire part à son responsable des problèmes survenus au cours de la journée
- Respecter ses collègues et leur travail
- Savoir travailler en équipe et écouter l'autre
- Participer aux réunions de préparation
- Savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- Travailler en collaboration avec la direction de l'accueil de loisirs
- Faire un retour aux parents sur la journée de leur enfant
- Former les saisonniers

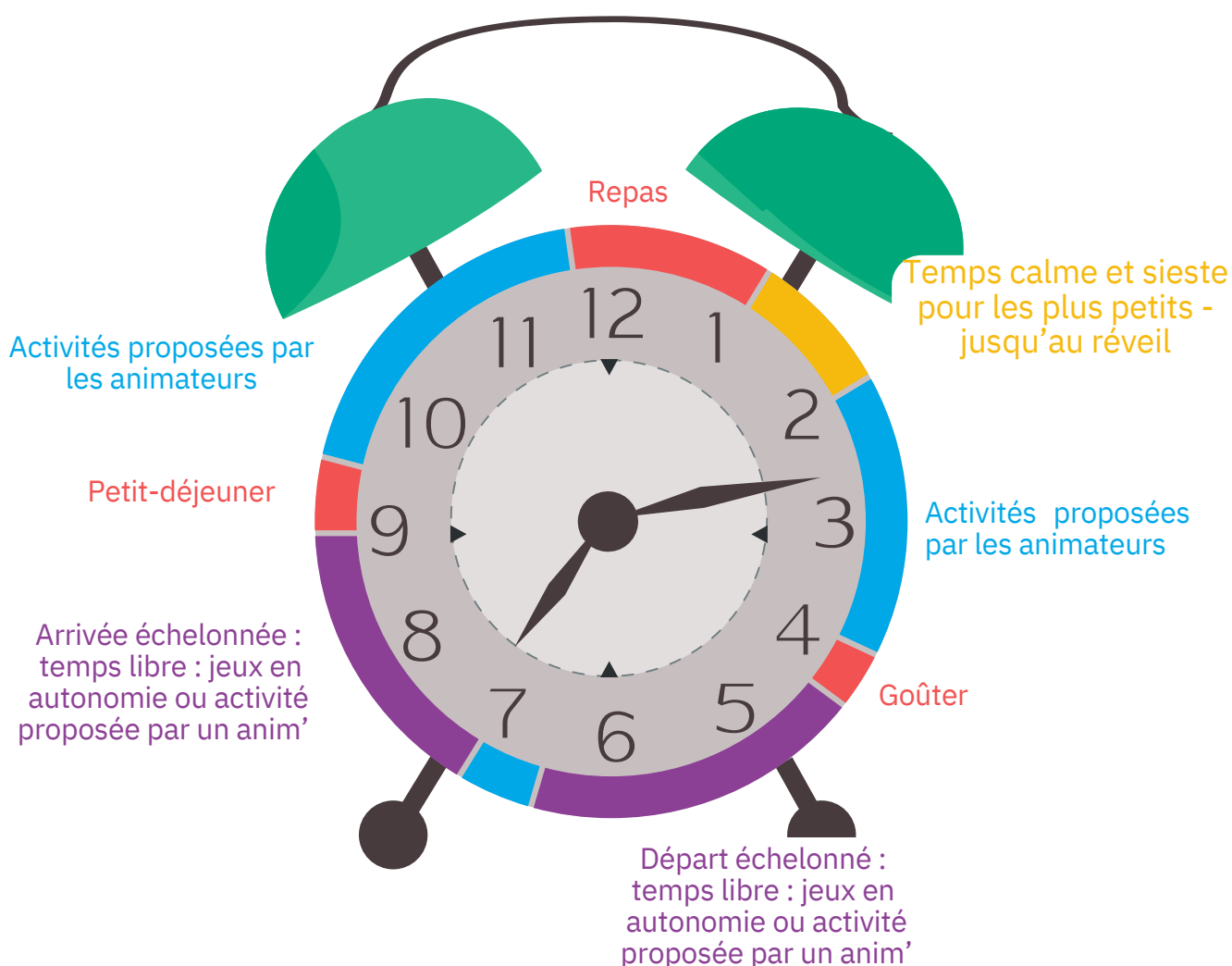
L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs se réunira hebdomadairement afin de :

- faire le point sur le déroulement des jours précédents et se transmettre les informations concernant les enfants
- penser et faire vivre le projet pédagogique
- préparer les mercredis (préparation des activités)
- préparer les vacances scolaires (préparer le programme)
- analyser nos pratiques et les faire évoluer

Plan de formation :

Chaque membre de l'équipe pédagogique enrichira ses compétences dans le cadre d'une formation individuelle ou collective choisie en fonction des thématiques et des ateliers qu'ils animeront et des besoins repérés.

Journée type d'un mercredi ou d'une journée pendant les vacances scolaires :



Journée Type d'un accueil périscolaire du matin et du soir pendant le temps scolaire :



Accueil périscolaire du matin : les enfants jouent dans les espaces de jeux libres ou participent aux activités proposées par les animateurs. Les enfants sont ensuite accompagnés à l'école.



Accueil périscolaire du soir : les enfants prennent ensemble le goûter puis jouent dans les espaces de jeux libres ou participent aux activités proposées par les animateurs.

3. Les objectifs éducatifs et pédagogiques

3.1. Projet éducatif de la Communauté de Communes Ouest Limousin

Il n'y a pas de projet éducatif territorial en vigueur sur la communauté de communes OUEST LIMOUSIN . L'équipe pédagogique de la structure s'est donc fixé des axes de développements pour les années à venir. Ceci seront en vigueur jusqu'à ce qu'un PET soit mis en actions par les élus du territoires ou que de nouveaux axes nous semble pertinent à exploiter

Axe 1 - Développer des activités culturelles au sein des temps d'activités périscolaires par la pratique et la participation à des initiatives culturelles et artistiques. En effet, si tous les enfants n'ont pas les mêmes possibilités d'accéder à la culture pour différentes raisons sociologiques, éducatives, familiales, financières, il reste essentiel d'offrir à tous les enfants des communes, une ouverture sur le monde culturel à travers différentes approches.



Axe 2 - Développer des pratiques sportives.

La pratique sportive s'inscrit dans le parcours éducatif et citoyen de chaque enfant. Elle contribue à l'apprentissage du vivre ensemble, au respect de l'autre et à la prise de responsabilité. L'activité physique et sportive accessible à tous est un vecteur de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités d'accès aux pratiques quelles qu'en soient les causes.

Ces activités seront articulées autour des valeurs suivantes :

- sens de l'effort ;
- respect de l'adversaire et des règles de jeu ;
- esprit d'équipe.



Axe 3 - Développer des activités liées à la citoyenneté.

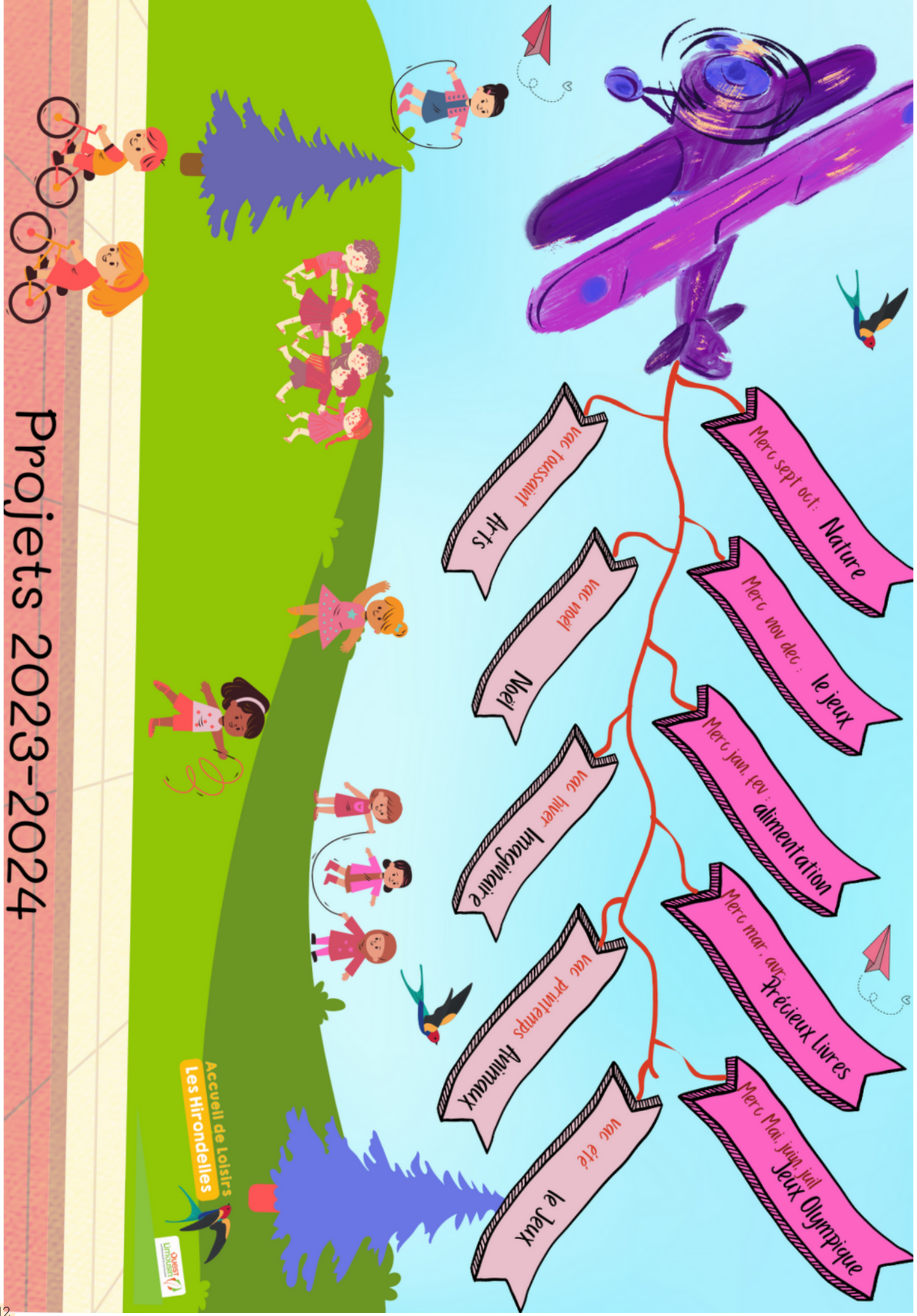
Il s'agit de la mise en place d'actions visant l'éveil à la citoyenneté. Cela passe par des gestes du quotidien mais également par des sensibilisations à travers des actions plus ponctuelles.



Axe 4 - jouer en développant les différents aspects du jeu.

Le jeu motive l'enfant, facilite sa concentration, son recours à la mémoire. Grâce au jeu, l'enfant est actif, il prend plaisir à partager, à échanger. Il découvre le respect des règles, et à travers sa fonction de partenaire, qu'il a un rôle à jouer, une forme de responsabilité au sein de l'équipe.





Merc sept oct: Nature

Merc nov dec: le jeux

Merc jan. fev: alimentation

Merc mar. avr: Précieus livres

Merc Mai, juin, juil Jeux Olympique

vac été le Jeux

vac printemps Animaux

vac hiver Imaginaire

vac Noel Noel

vac Toussaint Arts

Projets 2023-2024

Accueil de Loisirs
Les Hirondelles



Objectifs généraux

Les objectifs se définissent et se construisent dans le respect de l'autre, dans un esprit de solidarité, de tolérance et de mixité

Développer l'autonomie

Faire par soi-même, faire tout seul, entraide, prendre des initiatives, proposer...

Privilégier les activités, les loisirs

Découvrir, s'enrichir des autres, expérimenter, s'interroger, partir, se divertir, se cultiver, s'épanouir, faire des rencontres, créer du lien social.

Garantir la sécurité physique, affective et morale

Faire attention, surveiller, encadrer, expliquer, respecter les règles de vie, anticiper, droit et devoir de chacun, respect, appliquer et faire appliquer les règles.

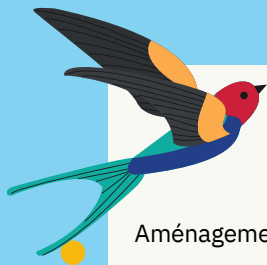
Promouvoir le vivre ensemble

Donner son avis, respecter (les autres, les lieux, l'environnement, les règles) participer aux activités et à la vie du centre, agir dans l'intérêt collectif, développer son esprit critique, être solidaire, écouter.



Objectifs opérationnels

- L'enfant aura la possibilité de s'exprimer, d'être écouté et de pouvoir échanger dans un climat de confiance
- L'enfant aura la possibilité d'être Acteur de ses loisirs
- L'enfant aura l'occasion de découvrir des activités innovantes et variées, adaptées à son âge et à ses besoins
- Diversifier les animations proposées aux enfants (culturelles, manuelles, sportives...)
- Impliquer, sensibiliser, investir, informer et sécuriser les parents des enfants
- Donner aux enfants des responsabilités modérées ou adaptées
- Les enfants auront l'occasion de développer leur imagination
- Les enfants pourront acquérir des savoirs, savoir-faire, savoir-être, encourager l'entraide, l'empathie
- Proposer des choix d'activités sur un même temps donné
- Valoriser l'investissement des enfants dans la réalisation de leur projet.
- Favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap, et faire en sorte que l'équipe d'animation soit formée sur ce sujet.
- Favoriser le respect du rythme des enfants
- Proposer une organisation et des activités adaptées aux besoins de chaque enfant tout en évoluant en collectivité.
- L'enfant évoluera dans une structure où il est respecté et où il devra respecter les autres enfants, le matériel, et les adultes qui l'entourent.



Moyens

Aménagement des salles avec différents espaces de jeux et d'activités « en libre utilisation » et favorisant le « faire seul ». Des salles agréables et conviviales

L'animateur communique quotidiennement avec les familles, en donnant des détails sur le déroulement des activités, le fonctionnement, le ressenti par rapport à la journée de l'enfant (acquisition en cours, intérêt ou désintérêt, attitude). Des instants avec les familles seront organisés au cours de l'année. Lors de la première inscription d'un enfant, la famille pourra rester sur un temps d'accueil afin d'accompagner son enfant.

L'animateur proposera un accueil chaleureux et dynamique permettant à chaque enfant de trouver ses repères et de se détendre tout en s'amusant

Des temps de rencontres conviviaux où les projets des enfants et le travail des animateurs seront valorisés seront organisés tout au long de l'année

Instaurer des règles de vie commune réfléchies collectivement (respect des uns et des autres, du matériel, des locaux, de l'environnement, des différences)

Des sanctions constructives en cas de non respect des règles de vie seront réfléchies avec les enfants et / ou imposées par l'équipe d'animation

Toutes les activités proposées par les animateurs devront favoriser l'action de l'enfant (sous groupes, règles adaptées aux différents niveaux de compréhension et de développement)

Les enfants seront concertés (temps d'échanges en fin de journée) et leurs idées prises en compte

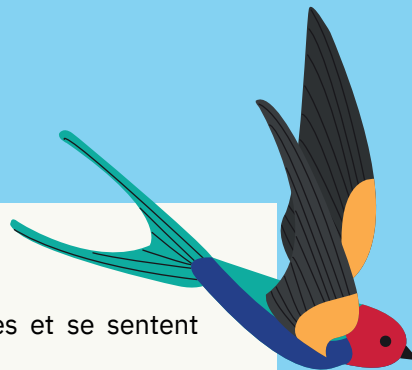
Les enfants seront incités à participer aux tâches collectives telles que : laver les tables, débarrasser leur vaisselle, ramasser les papiers dans la cour, ranger les jouets

Proposer des activités sportives, culturelles afin d'ouvrir au plus grand nombre d'enfants l'accès à ce type d'activité

Les animateurs seront en formation continue afin d'enrichir leur panel d'activités. Ainsi des activités variées et innovantes seront proposées aux enfants

Des jeux collectifs, coopératifs, grand jeux, jeux sportifs, sorties, projets... seront proposés régulièrement aux enfants





Évaluation

- Les enfants investissent l'espace, ont des repères et se sentent sécurisés et sereins (enfants détendus)
- Les enfants savent où se trouve le matériel et ce qu'ils peuvent faire dans chaque salle
- Des espaces de vie sécurisés et sécurisants sans objets, ni situations dangereuses
- Les enfants s'approprient les espaces de jeux et d'activités manuelles et créent de leur propre initiative
- Des enfants évoluant et s'amusant en découvrant des sites et activités culturelles
- Les enfants acquièrent des connaissances et compétences sans s'en rendre compte
- Les enfants évoluent en motricité, individuellement et collectivement
- Les enfants ont assimilé les règles de vie et les mettent en pratique en se responsabilisant
- Les enfants s'entraident
- Les enfants choisissent des activités, s'investissent et prennent plaisir à participer
- Des enfants qui ont découvert ou progressé à travers un univers méconnu ou déjà approché
- Les enfants sont plus vigilants à leur environnement
- Des enfants qui s'investissent à leur rythme et prennent plaisir à l'activité
- Développement de l'empathie chez les enfants et de la coopération entre les enfants
- Tous les jours des temps de discussions sont mis en place pour que chaque enfant puisse s'exprimer
- Compréhension et appropriation du rôle de citoyen et amélioration du tri des déchets dans la structure
- L'adulte est à l'écoute de chaque individu. Une réflexion en équipe est menée pour résoudre le cas échéant les problèmes rencontrés
- Les animateurs ont réussi à répondre aux attentes des enfants
- Les parents connaissent en détail les activités et les projets mis en place
- Les parents trouvent un interlocuteur pour échanger quand ils en ont besoin